

2-2-3 Rompre l'isolement en développant de nouvelles offres de transport adapté

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Les contraintes de mobilité liées à l'âge et/ou au handicap sont nombreuses : autonomie, santé, moyens matériels et financiers
- En 2016, 23% des ménages qui ont 65 ans ou plus ne sont pas motorisés en Loir-et-Cher.
- Le transport à la demande mis en place dans 3/4 des communes (216 communes en 2016) est souvent peu utilisé par méconnaissance ou parce que cette solution ne répond pas aux besoins et souffre de lourdeurs administratives

LES ENJEUX

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Communiquer sur les dispositifs de transport existants
- Favoriser par le transport l'accès aux services de soins, aux services publics, aux offres socio-culturelles et aux actions de prévention de la perte d'autonomie

Description de l'action

1

Faire connaître le transport à la demande

QUOI

- Le transport à la demande apporte une solution aux habitants des 89 communes non desservies par des lignes régulières
- Des solutions de transport à la demande ont été mises en place par les services d'Agglopolys pour les personnes âgées inscrites à l'accueil de jour de la Chrysalide à Vineuil, par Azalys dans l'agglomération blaisoise (Resago), par la ville de Vendôme (Téabus), par les communes de Selles-sur-Cher et Salbris et par le Conseil régional du Centre-Val de Loire (Rémi+ à la demande)

COMMENT

- Informer sur les dispositifs existants sur la page du site internet du conseil départemental (Vivre Autonome 41)
- Mettre à disposition des services accueillant du public (mairies, Centres Communaux d'Action Sociale...) des plaquettes de communication sur ces dispositifs
- Travailler avec la région et les communautés de communes afin de renforcer les solutions de transport à la demande

2

Promouvoir le covoiturage

QUOI

- Développer le covoiturage auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

COMMENT

- Demander aux porteurs de projets de la Conférence des financeurs de travailler sur la thématique du covoiturage pour permettre aux personnes âgées isolées de venir aux ateliers de prévention
- Développer les usages numériques pour faciliter la connaissance des offres de covoiturage sur internet

3

Développer les offres de transport individuel adapté

QUOI

- Déterminer le besoin de transport individuel adapté en Loir-et-Cher
- Inciter au développement de solutions adaptées aux besoins des personnes isolées
- Faciliter le développement des services de transport accompagné, y compris par de nouveaux opérateurs

COMMENT

- Demander aux porteurs de projets de prévoir un transport collectif pour permettre aux personnes isolées de venir aux ateliers de prévention : location d'un minibus et organisation d'un circuit de transport (transport individuel/transport collectif)
- Réaliser un parangonnage et recenser les solutions innovantes déployées dans d'autres collectivités
- Développer un dispositif d'information unique, en concertation avec les seniors et les autres publics fragiles pour tous les modes de transport sur un même territoire

4

Développer le dispositif Transport Solidarité Santé

QUOI

- Dispositif mis en place par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- En 2018, une plaquette a été actualisée pour les assurés de 75 ans et plus
- En 2018, 9 transports ont bénéficié à 7 bénéficiaires de 75 ans et plus

COMMENT

- Faire un diagnostic commun - Caisse Primaire Assurance Maladie/conseil départemental
- Travailler sur les améliorations à apporter
- Améliorer la communication sur le dispositif



Public(s) visé(s)

- Les personnes âgées de 60 ans et plus
- Les personnes en situation de handicap
- Les professionnels du transport
- Les associations et structures porteuses de projets de prévention



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022
- Diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus élaboré par la conférence des financeurs - Mars 2017
- Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement - Décembre 2015



Bénéfices attendus

- Améliorer le déplacement des personnes âgées ou en situation de handicap en proposant des solutions de transport adaptées à leurs besoins
- Faciliter l'accès aux offres sociales, médico-sociales, sanitaires, socio-culturelles et aux ateliers de prévention de la perte d'autonomie



Points de vigilance

- Développer des transports adaptés
- Réduire voire supprimer le reste à charge pour l'utilisateur
- Saisir le comité de pilotage du schéma d'accessibilité aux services

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Conseil départemental (transport des personnes handicapées uniquement)
- Conseil régional (organisation des transports collectifs : lignes régulières)

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- L'Observatoire de l'économie des territoires
- Communautés de communes
- Mairies
- Préfecture de Loir et Cher
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois et CIAS Territoires vendômois
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Membres du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de personnes transportées par dispositif
- Nombre d'opérateurs proposant des transports adaptés
- Pourcentage de demandes non satisfaites par rapport à l'offre globale de transport adapté